

Cahier de doléances du Tiers État du Boulvé (Lot)

Mémoire des doléances et remontrances pour la communauté du Boulvé, élection et sénéchaussée de Cahors.

La paroisse du Boulvé et celle de Creyssens son annexe forment cette communauté ; elle est généralement reconnue pour une des plus misérables de cette Élection ; son indigence et son épuisement doivent être attribués principalement à la mauvaise nature de son sol et à sa position. Des coteaux élevés et d'une pente rapide forment son enceinte ; les eaux pluviales qui en découlent avec impétuosité dans le milieu du vallon ont totalement ruiné et dévasté les terres qui étaient les plus fertiles et qui auraient pu entretenir la population de cette communauté.

On ne sait par quel sort cette communauté se trouve sujette à un allivrement excessif, respectivement aux autres communautés limitrophes ; mais l'excès de cet allivrement est bien moins supportable dans le temps présent où la ravine y a fait plus de ravages que partout ailleurs. La quantité des terres qui sont impropres à toute autre production que quelque menu bois taillis, s'élève à plus de six cents quarterées ; de là vient que le recouvrement des impôts se fait dans cette communauté avec tant de difficultés et qu'il y a un si grand nombre de familles forcées de se répandre au loin dans le voisinage pour mendier leur pain.

La mendicité n'est pas même, depuis quelques années, un moyen de sustenter les familles indigentes ; et pour arrêter les progrès de la dépopulation qui sont plus sensibles dans cette communauté, il serait indispensable que le Gouvernement destinât des fonds qui seraient répartis dans des bureaux de charité et dont les administrateurs feraient la distribution, en pleine connaissance, aux enfants dont les pères sont hors d'état de les alimenter, jusqu'à ce que le développement de leurs forces les aurait mis en état de gagner leur vie par leur travail. Il est sensible qu'il faudrait des établissements de cette nature, pour prévenir l'inculture et l'abandon de la majeure partie du sol de cette communauté.

Elle a déjà pris une délibération et a présenté sa requête à nos seigneurs les administrateurs de la province pour parvenir à la correction de l'excès de son allivrement ; mais en attendant que cette opération soit faite, il serait juste qu'on lui accordât ¹ des moins imposés ² proportionnés à la surcharge et à la dégradation de son sol. Il doit être enfin représenté que dans cette communauté il y a peu de familles qui cueillent les grains nécessaires à leur consommation et conséquemment il ne serait pas supportable qu'une quote³ de fruits en espèce fut assignée pour le remplacement de la taille et autres impositions qui se lèvent en argent : cette contribution serait encore plus onéreuse qu'un allivrement excessif, puisque les contribuables seraient obligés de racheter la substance de leurs aliments, et qu'en outre, le prélèvement des semences, des rentes foncières et des frais de culture réduit à peu de chose cette portion des fruits qui reste quitte entre les mains des propriétaires et des cultivateurs.

¹ sur le fonds

² des secours

³ quote-part